

## Général

### Nouvelle brochure de présentation du Helpdesk REACH&CLP Luxembourg disponible

Nous avons édité une [nouvelle brochure](#) de présentation du Helpdesk REACH&CLP Luxembourg et des règlements REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances Chimiques) et CLP (Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges chimiques). Cette documentation, en français, présente les éléments principaux des deux règlements ainsi que les sources majeures d'information et un calendrier des étapes clés. La version allemande éditée précédemment est toujours disponible [sur notre site internet](#).

### Séance d'information sur REACH&CLP : quelles sont vos obligations actuelles et futures ? - Téléchargement des présentations

Le Helpdesk REACH&CLP a organisé une séance d'information sur les dernières évolutions des règlements REACH et CLP, le jeudi 16 décembre 2010 en collaboration avec la Fedil – Business Federation Luxembourg et Europe Enterprise Network de la Chambre de Commerce. Au cours de cette séance, les intervenants ont présenté les points clés des règlements REACH et CLP en lien avec les obligations actuelles et futures, notamment :

- Un focus sur les procédures d'enregistrement et d'autorisation de REACH,
- La notification des substances chimiques à l'inventaire des classifications et des étiquetages,
- Les conséquences de ces deux règlements pour les utilisateurs en aval.

Vous trouverez les présentations au format pdf [sur notre site internet](#).

## REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances CHimiques)

### Identification de nouvelles substances SVHC

L'ECHA a ajouté huit nouvelles substances identifiées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la liste des substances candidates à l'autorisation. Les entreprises sont invitées à vérifier les [obligations potentielles](#) qui résultent de cette annonce. Pour plus d'informations vous pouvez consulter la [revue de presse de l'ECHA](#). Les substances concernées sont les suivantes :

- Sulphate de cobalt (II)
- Dinitrate de cobalt (II)
- Trioxyde de chrome (VI)
- Carbonate de cobalt (II)
- Diacétate de Cobalt(II)
- Acides générés à partir du trioxyde de chrome et de leurs oligomères (Groupement contenant : acide de chrome, acide dichromique et des oligomères de l'acide de chrome ou de l'acide dichromique).
- 2-Methoxyethanol
- 2-Ethoxyethanol

### Nouvelle recommandation pour inclusion de substances à l'annexe XIV

L'ECHA a présenté à la Commission européenne une [recommandation](#) pour que huit substances SVHC ne puissent être à l'avenir utilisées sans autorisation. Quatre de ces substances sont classées comme cancérigènes et toxiques pour la

reproduction, trois comme cancérigènes et une comme toxique pour la reproduction. Elles sont toutes utilisées dans des procédés ou des produits auxquels les travailleurs ou les consommateurs sont exposés. Ces huit substances sont :

Substance	Classification	Utilisation
• Phthalate de Diisobutyle - DIBP	toxique pour la reproduction	plastifiant pour les dispersions de nitrocellulose, de polyacrylate et de polyacétate
• Trioxyde de diarsenic – As <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	cancérigène	fabrication du verre ayant des propriétés particulières et du zinc
• Pentaoxyde de diarsenic - As <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	cancérigène	pas d'usage courant en union européenne (UE) mais pourrait être utilisée en remplacement du trioxyde de diarsenic, pigment et fabrication de pyrotechniques
• Chromate de plomb	cancérigène et toxique pour la reproduction	
• Jaune de sulfochromate de plomb Colour Index 77603 Pigment Yellow 34	cancérigène et toxique pour la reproduction	coloration des plastiques et des revêtements
• Rouge de chromate, de molybdate et de sulfate de plomb – Colour Index 77605 Pigment Red 104	cancérigène et toxique pour la reproduction	Un pigment ayant des utilisations similaires à celles du jaune de sulfochromate de plomb
• Phosphate de tris (2-chloroéthyle) – TCEP	toxique pour la reproduction	plastifiant et viscosifiant avec des propriétés de retardateur de flammes dans les revêtements
• 2,4-dinitrotoluène - 2,4-DNT	cancérigène	poudres et explosifs pour munitions.

La décision finale sur l'inclusion ou non de ces substances dans l'annexe XIV sera prise par la Commission européenne conformément à la procédure réglementaire en vigueur. Si ces substances sont incluses à l'annexe XIV, elles ne pourront être utilisées au sein de l'Union Européenne que si une autorisation leur a été octroyée pour des usages spécifiés.

## La nouvelle version du portail OCDE E-Chem Portal est en ligne !

eChemPortal est une base de données ouverte gratuitement au public qui permet d'accéder aux informations sur plus de 600 000 substances chimiques. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le [communiqué de presse](#) de l'ECHA.

## Publication de nouveaux guides

L'ECHA a publié plusieurs nouveaux [guides relatifs](#) au règlement REACH, dont un nouveau guide relatif aux [demandes de confidentialité](#).

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Ou'est ce que REACH ? »](#)

## CLP (Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges chimiques)

### La section CLP de notre site internet est disponible en Allemand

La section [« Ou'est ce que le CLP? »](#) de notre site internet est maintenant disponible [en Allemand](#). Cette section décrit les bases du règlement CLP et propose des conseils sur comment remplir les obligations qui lui sont liées.

### Résultats de la première échéance du CLP !

Toutes les entreprises fabriquant ou important des substances dangereuses étaient tenues de les classer au plus tard pour le 1<sup>er</sup> décembre 2010 et de les notifier à l'ECHA pour le 3 janvier 2011. A cette date, 3 114 835 notifications de 24 529 substances ont été soumises à l'ECHA et plus de 6 600 entreprises en Europe ont notifié au moins une substance. 7043 notifications ont été reçues pour le Luxembourg.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué de presse](#), le [rapport statistique](#) final et la section d'information sur les [prochaines étapes](#) sur le site Internet de l'ECHA.

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Ou'est ce que le CLP ? »](#)